

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

AMENDEMENT

N ° 770

présenté par

M. Fasquelle, M. Sermier, M. Menuel, Mme Levy, M. Dive, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart,
M. Thiériot, M. Viry, M. Cherpion et M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 27

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.